

Les valeurs temporelles des temps verbaux du français moderne et ancien

par

Povl Skårup

1. Pour décrire les valeurs temporelles des temps verbaux du français moderne ou ancien, il faut distinguer entre quatre moments. On peut hésiter sur la terminologie. J'en ai choisi une qui implique la métaphore du regard : le narrateur regarde et raconte ce qu'il observe. Ainsi, les quatre moments ou points sont appelés : le point narratif, le point perspectif, le point visé et le point narré.

Un système comportant trois des quatre points a été proposé en 1947 par le logicien Hans Reichenbach. Ses termes sont : *point of speech*, *point of reference* et *point of event*. Ces « points » correspondent respectivement, dans la plupart des cas, au point narratif, au point visé et au point narré. Voir Helland 1994, ch. 1, avec renvois. Correspondant aux trois des quatre points, appelés ici le point narratif, le point perspectif et le point visé, Helland préfère un nombre variable de points, appelés tous « point perspectif » + un chiffre selon les cas.

Le **point narratif** est le moment où le narrateur raconte, ou bien celui où il feint de se situer en racontant. Il ne faut pas simplement identifier le narrateur d'un texte écrit avec son auteur, ni son point narratif avec la date de sa production. Ainsi, le point narratif de *Paris au XX^e siècle*, par Jules Verne (1828-1905), ne se situe pas en 1863 mais après 1960. La date de la production est sans pertinence pour les temps verbaux ; dans les cas où le point narratif coïncide avec la date de la production, c'est en tant que point narratif que ce moment est pertinent. La même chose vaut pour la date de la réception. Dans le discours direct, le point narratif est le moment où la phrase citée a été prononcée, non celui où elle est citée par le narrateur. Le point narratif peut se déplacer à l'intérieur d'un texte, non seulement par l'alternance entre narration et discours rapporté, mais encore au cours de la

narration, notamment par l'usage du présent historique et du futur historique, où le narrateur feint de se situer à l'époque de ce qu'il raconte.

Le point perspectif est le moment d'où est regardé ce qui est raconté. Il est souvent identique au point narratif, mais il peut également lui être antérieur ou même postérieur. Dans « Il espère qu'elle guérira » et « Il espérait qu'elle guérirait », les quatre verbes ont le même point narratif, et le point perspectif des trois verbes, *espère*, *guérira* et *espérait* est identique à ce point narratif, mais le point perspectif de *guérirait* lui est antérieur. En effet, ce qui distingue *guérira* et *guérirait* dans ces phrases est le point perspectif, ou plus précisément : le rapport entre le point perspectif et le point narratif.

Le point visé est le moment observé à partir du point perspectif. Il peut être identique au point perspectif, comme dans *espère*, ou antérieur, comme dans *espérait*, ou postérieur, comme dans *guérira* et *guérirait*. Ce qui amène la différence en point perspectif entre *guérira* et *guérirait*, c'est la différence en point visé et en point narré entre *espère* et *espérait*.

Le point narré est le moment de ce qui est raconté. Il est souvent identique au point visé, comme dans les quatre verbes des deux phrases citées. Mais tout en visant un certain moment, le narrateur peut raconter un événement ou un état qui se place à un moment postérieur ou antérieur au moment visé. Ainsi, le point narré peut être postérieur au point visé, dans *va* + inf., ou antérieur, dans *vient de* + inf. et dans la plupart des emplois des temps composés. Dans les cas où le point narré est antérieur au point visé, le plus important peut être l'un ou l'autre, soit l'événement raconté (le point narré) soit son résultat (le point visé). C'est par exemple ce qui distingue les deux emplois du passé antérieur : « Quand il eut fini son travail, il partit » et « Il eut vite fini son travail et partit ». On peut identifier le point narré avec le moment de l'événement, mais il s'agit de l'événement en tant que référent du signe linguistique qu'est la proposition, non en tant que fait indépendant de la narration ; il peut d'ailleurs s'agir d'un état aussi bien que d'un événement.

Un exemple : Dans « Pierre déclara qu'il partirait dès qu'on l'aurait appelé », les trois verbes ont le même point narratif. Le point perspectif de *déclara* est identique à ce point narratif, mais son point visé est antérieur au point perspectif (et par là au point narratif) ; son point narré est identique à son point visé. Les deux autres verbes, *partirait* et *aurait appelé*, ont le point perspectif antérieur au point narratif (il est identique au point narré de *déclara*), et leur point visé est postérieur à leur point perspectif ; le point narré de *partirait* est identique à ce point visé, celui de *aurait appelé* lui est antérieur. Pour ces verbes, le point perspectif n'est donc identique ni au

point narratif ni au point visé ni aux points narrés. Ce fait prouve la nécessité du point perspectif, au moins pour les temps de l'indicatif.

Dans le système appliqué ici, chaque « point » est comparé à ses voisins immédiats dans l'ordre : point narratif, point perspectif, point visé, point narré. Puisqu'il y a quatre points, il y a trois comparaisons : entre le point narratif et le point perspectif, entre le point perspectif et le point visé, et entre le point visé et le point narré. Chacune des trois comparaisons établit une des trois relations : de postériorité, d'identité (ou de simultanéité) ou d'antériorité. Ainsi, le point perspectif peut être postérieur, identique ou antérieur au point narratif, et de même le point visé par rapport au point perspectif, et le point narré par rapport au point visé. Pour le passé simple, comme *déclara* dans l'exemple cité, le point perspectif est identique au point narratif, le point visé est antérieur au point perspectif, et le point narré est identique au point visé. Sa série de relations est donc : identique-antérieur-identique. Cette série constitue ce que j'appelle sa valeur temporelle.

Entre un point narratif donné et un point narré donné, il peut y avoir plus d'une série de relations. C'est ce qui distingue le futur : identique-postérieur-identique, et la périphrase *va + inf.* : identique-identique-postérieur. C'est également ce qui distingue le passé simple : identique-antérieur-identique, et le passé composé : identique-identique-antérieur (avant la substitution du passé simple par le passé composé).

Si l'on applique ce système descriptif aux temps verbaux du français moderne ou ancien, on est amené à distinguer trois tableaux, qui sont dits ici représenter le Réel, le Potentiel et l'Irréel, respectivement. Ces termes seront justifiés dans le chapitre sur le Potentiel.

On parlera surtout des temps de l'indicatif, mais le subjonctif est tout aussi bien représenté dans les trois tableaux (ce n'est pas le mode qui distingue ceux-ci). Le rapport entre les temps des deux modes est celui-ci, jusqu'à la disparition de l'imparfait du subjonctif :

<i>indicatif</i>	futur	présent	conditionnel	imparfait	passé simple
<i>subjonctif</i>	« présent »		« imparfait »		

Cela vaut pour les temps simples et pour l'auxiliaire des temps composés. On voit que le subjonctif conditionne des syncrétismes. On verra que d'autres syncrétismes sont conditionnés par le point perspectif antérieur au point narratif, par *si* dans le Potentiel (et l'Irréel) et par l'Irréel.

1. Le Réel

1.1. Le Réel dans le français moderne.

Le tableau suivant montre les valeurs temporelles qu'ont les temps verbaux dans le Réel en français moderne. En outre, il contribue à expliquer ce que veulent dire les quatre « points ».

Le Réel. Français moderne.

<i>point perspectif par rapport au point narratif</i>	<i>point visé par rapport au point perspectif</i>	<i>point narré par rapport au point visé</i>	<i>indicatif</i>		
<i>postérieur ou identique</i>	<i>postérieur</i>	<i>identique</i>	futur		
		<i>antérieur</i>	futur antérieur	viendra de + inf.	
	<i>identique</i>	<i>postérieur</i>	va + inf.		
		<i>identique</i>	présent		
		<i>antérieur</i>	passé composé	vient de + inf.	
	<i>antérieur</i>	<i>postérieur</i>	allait + inf. / devait + inf.		
		<i>identique</i>	p.s.	imparfait	
		<i>antérieur</i>	p.ant.	p-q-p venait de + inf.	
	<i>antérieur</i>	<i>postérieur</i>	<i>identique</i>	conditionnel	
			<i>antérieur</i>	conditionnel passé	viendrait de + inf.
<i>identique</i>		<i>postérieur</i>	allait + inf.		
		<i>identique</i>	imparfait		
		<i>antérieur</i>	p-q-p	venait de + inf.	
<i>antérieur</i>		<i>postérieur</i>	allait + inf. / devait + inf.		
		<i>identique</i>	p-q-p	imparfait	
		<i>antérieur</i>	p-q-p	venait de + inf.	

Il faut ajouter les temps du subjonctif, voir plus haut.

On voit que le point perspectif antérieur au point narratif conditionne des syncrétismes :

point perspectif par rapport au point narratif										
	postérieur ou identique	impf.	prés.	cond.	fut.	p-q-p	p.c.	p.s.	cond. passé	fut.ant.
antérieur	impf.		cond.		p-q-p			cond. passé		

L'utilité pratique de ces correspondances réside surtout dans la comparaison entre le discours direct et le discours indirect régi par un verbe dont le point narré est antérieur à son point narratif.

Les exemples de *viendra de* + inf. sont très rares :

Les Réol seront dans leur salle à manger et viendront de finir de dîner.
(Pérec, *La vie, mode d'emploi*, éd. Livre de poche, p. 67, dans le chap. XII)

D'autres exemples sont cités par Togeby 1982, § 1053.2. Togeby y cite également deux exemples de *viendrait de* + inf., mais le conditionnel y appartient à l'Irréel. Je ne connais pas d'exemples de *viendrait de* + inf. appartenant au Réel, mais ce n'est sans doute pas que cette périphrase soit agrammaticale au conditionnel du Réel, mais que les règles de son emploi y sont très rarement opérantes.

Par contre, *ira* + inf. et *irait* + inf. sont agrammaticaux comme périphrases temporelles (mais ces groupes sont grammaticaux avec le sens de mouvement + action). Lorsque le point visé est postérieur au point perspectif, le point narré ne semble pas pouvoir être postérieur au point visé.

Dans le langage parlé, le passé simple est remplacé par le passé composé, qui a donc acquis, outre la valeur qu'il avait et qu'il conserve : identique-identique-antérieur, celle du passé simple : identique-antérieur-identique. De même, le passé antérieur est remplacé par le passé surcomposé, auquel appartient désormais sa valeur. Les autres temps surcomposés sont beaucoup moins fréquents (voir Grevisse-Goosse, § 788), et ils ne sont pas considérés ici.

Le paradigme où le point perspectif est antérieur au point narratif a déjà été illustré par les subordonnées de la phrase suivante : « Pierre déclara qu'il partirait dès qu'on l'aurait appelé ». Le tableau montre que ce paradigme ressemble à celui où le point perspectif est identique au point narratif et où le point visé est antérieur au point perspectif. Il y a surtout

deux différences : le conditionnel employé pour exprimer un point visé postérieur au point perspectif, et pas de passé simple (ni de passé antérieur).

En effet, le passé simple n'a pas le même rapport entre le point perspectif et le point narratif que le conditionnel, mais le même que, e.a., le futur : il a la série : identique-antérieur-identique. Dans le paradigme où le point perspectif est antérieur au point narratif, on emploie au lieu du passé simple, c'est-à-dire avec la série : antérieur-antérieur-identique, le plus-que-parfait, qui y alterne avec l'imparfait de la même façon que le passé simple alterne avec l'imparfait dans la série : identique-antérieur-identique :

Mme de Marsant devait avoir trente ans tout au plus. C'était l'âge qu'avait sa femme quand il l'avait vue pour la première fois. (Cabanis, cité par Togeby 1982, § 1060.2, d'après Olsson 1971, p. 140, où l'on en trouve d'autres exemples)

Elle était partie. Elle m'avait laissée, à Nightingale, dans une boîte en carton parce qu'elle n'avait pas de berceau. Elle disait cela, et elle pleurait sans faire de bruit. Elle avait seize ans. (Le Clézio, *Printemps*, p. 20)

Cela vaut d'ailleurs également pour l'italien (Bach, 1998/2000, § 4.2.2).

Ce paradigme apparaît surtout dans des subordonnées régies par un verbe dont le point narré est antérieur au point narratif. Dans certains cas, il apparaît également ailleurs, y compris dans des principales. Ceci se voit surtout dans le discours indirect libre, où le point perspectif appartient à un personnage de la narration, comme dans les exemples cités. Puisque l'imparfait et le plus-que-parfait font partie de ce paradigme aussi bien que de celui qui a le point perspectif identique au point narratif, il est parfois difficile de savoir si, dans telle phrase dont le verbe est à l'imparfait ou au plus-que-parfait, le verbe appartient à l'un ou à l'autre paradigme, de savoir si la phrase représente le discours indirect libre ou la narration directe.

Hors des subordonnées régies par un verbe dont le point narré est antérieur au point narratif, le paradigme apparaît également dans deux ou trois cas où le point perspectif n'appartient pas à un personnage de la narration. Cela est bien connu pour « l'imparfait pittoresque » (Togeby 1982, §§ 952-954) et « le conditionnel historique » (Togeby 1982, § 1017). Il est parfois difficile de savoir si, dans telle phrase dont le verbe est à l'imparfait ou au conditionnel, le point perspectif appartient à un personnage de la narration ou non (Togeby 1982, § 1017.2). Le point visé est identique au point perspectif dans l'imparfait pittoresque, postérieur dans le conditionnel historique. Le point visé peut également être antérieur au

point perspectif sans que celui-ci appartienne à un personnage de la narration :

Un autre jour, comme je m'écartais d'un mendiant qui tendait la main à la sortie d'une église, il [le Colonel Herschel] s'était mis en colère : « Les pauvres ne sont pas des malades ! » Il avait dit cela, je m'en souviens, et de la honte que j'avais ressentie. (Le Clézio, *Printemps*, p. 12)

Le tableau indique les valeurs temporelles des temps verbaux en comparant chaque point à un ou à deux autres points voisins du même verbe. Cela ne constitue évidemment pas une description exhaustive de leurs emplois. Il faudra d'abord ajouter des règles portant sur le choix des « points » du verbe en question par rapport aux « points » des verbes voisins. On se contente ici d'un seul cas :

Une subordonnée complétive ou interrogative régie par un verbe peut présenter trois constructions, nommées ici 1.a, 1.b et 2 :

1. Le verbe de la subordonnée a le même point narratif que le verbe régissant.
- 1.a. Le point perspectif du verbe de la subordonnée est déterminé par le verbe régissant : il est identique au point narré de celui-ci.
- 1.b. Le point perspectif du verbe de la subordonnée n'est pas déterminé par le verbe régissant : il est presque toujours identique au point narratif de celui-ci.
2. Le verbe de la subordonnée a le point narratif identique au point narré du verbe régissant, non au point narratif de celui-ci. C'est une sorte de discours rapporté qui a du discours indirect la structure de la subordonnée (conjonction, place du sujet) et les pronoms, mais le temps verbal du discours direct.

Un exemple de la construction 1.a est la phrase, commentée plus haut : « Pierre déclara qu'il partirait dès qu'on l'aurait appelé » : *partirait* a le même point narratif que *déclara*, et son point perspectif est identique au point narré de *déclara*.

Exemples de la construction 1.b : *Il arriva que*, *Il se fit que*, *Le résultat fut que* + passé simple (Togebly 1982, § 884), ou : « Ils ne savaient pas que la Terre est ronde » (*ib.*, § 883.3, cf. § 881.3). Les deux verbes de chacun de ces exemples ont le même point narratif : *arriva/fit/fut* et le passé simple de la subordonnée ont le même point narratif, et *savaient* et *est* ont le même point narratif. Le point narré de *arriva/fit/fut* et de *savaient* est antérieur au point narratif, mais le point perspectif des verbes des subordonnées est identique au point narratif.

Dans 1.b, le point perspectif du verbe de la subordonnée est presque toujours identique au point narratif. Il ne l'est pas si ce verbe est un imparfait pittoresque :

Le résultat fut qu'un an plus tard, sur ce même Champ-de-Mars, où il avait été acclamé, où les Français s'étaient embrassés, La Fayette faisait tirer sur la foule ... (Jacques Bainville, *Histoire de France*, p. 342 [éd. Livre de poche, p. 295], cité par Togeby 1982, § 884.5)

Dans cet exemple, le point perspectif de *faisait* est identique au point narré de *fut*, mais il n'est pas déterminé par celui-ci. Il faut bien y voir la construction 1.b, comme il est normal après *Le résultat fut que*.

La construction 2 est rare, au moins dans le langage littéraire. En voici un exemple :

La lecture de cette lettre [de Pétain à Hitler] provoqua un certain silence. Puis le bâtonnier Payen indiqua que la réponse de Hitler au Maréchal consista à faire enlever ce dernier (et sa suite) du château de Sigmaringen. (Frédéric Pottecher, *Le procès Pétain*, p. 30, cité ici d'après Michael Herslund 1987, p. 102)

C'est une sorte de discours rapporté qui a du discours indirect la structure de la subordonnée (au moins la conjonction *que*), mais le temps verbal du discours direct. Ce n'est pas seulement le point perspectif de *consista* mais même son point narratif qui est identique au point narré de *indiqua*. Le point narratif de *consista* ne se situe donc plus en 1980, date du livre et point narratif de *indiqua*, mais en 1945, date du procès Pétain et point narré de *indiqua*. Peut-on y voir un passage du discours indirect au discours direct, et même une sorte de greffe ? Cela serait possible dans ce texte, parce qu'il ne montre pas si les pronoms seraient ceux du discours indirect (ceux de Frédéric Pottecher) ou ceux du discours direct (ceux du bâtonnier Payen), mais dans les autres exemples de la construction 2 qu'on verra plus loin, les pronoms sont ceux du discours indirect : ce n'est pas un passage du discours indirect au discours direct. – Le texte rapporté n'est pas celui de la plaidoierie de Payen mais un résumé qui en a été fait, sans doute par Pottecher, mais cela n'a pas de pertinence ici.

Le point perspectif peut-il être postérieur au point narratif ? Pour en trouver des exemples, il faut chercher dans des subordonnées interrogatives ou complétives régies par un verbe au futur, dont le point narré est postérieur au point narratif. Les exemples se divisent en trois groupes selon le rapport entre le point perspectif du verbe de la subordonnée et le point perspectif ou le point narré du futur régissant.

Dans un premier groupe, le point perspectif du verbe de la subordonnée est identique au point perspectif du futur régissant. Il n'est donc pas postérieur au point narratif. C'est la construction 1.b. Exemples :

Douze ans, vous verrez qu'il dépassera Antoine. (Marcel Aymé, *La jument verte*, éd. Livre de Poche, p. 113, dans le chap. VII ; le sens est : 'Puisqu'il est déjà si grand à douze ans, vous verrez ...' ; autre exemple, *ib.*, p. 226, dans le chap. XVI)

Et tu pourras dire que tu l'auras voulu (Marcel Pagnol, *Les Marchands de gloire*, prolog. 5, cité par Togeby 1982, § 885.2)

Dans ces exemples, le verbe de la subordonnée est au futur ou au futur antérieur. Les deux verbes, le verbe régissant et celui de la subordonnée, n'ont pas seulement le même point narratif et le même point perspectif, mais encore le même point visé, postérieur au point perspectif. C'est une concordance au futur.

On a dit que la concordance au futur était plus répandue au XVII^e siècle qu'au XX^e. Pour le montrer, Togeby 1982, § 882.2, cite deux exemples de Molière :

Et je connaîtrai bien si vous l'aurez instruite (Molière, *Les Femmes Savantes*, II, 8)

Je reviendrai voir sur le soir en quel état elle sera (Molière, *Le Médecin malgré lui*, II, 6)

Mais ces phrases sont semblables à celles du XX^e siècle qui viennent d'être cités, et le français du XX^e siècle y aurait également le futur ou le futur antérieur. Pour montrer la même chose, Haase, § 67 C, cite l'exemple suivant :

Et de là que conclura-t-on ? Que les juifs ou Esdras auront supposé le pentateuque au retour de la captivité ? (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, 1681, p. 411, dans la partie 2, chapitre 13 ; Haase cite d'après une édition des *Œuvres* de Bossuet)

C'est là le seul exemple que Haase cite du futur, parmi une dizaine d'exemples de la concordance au conditionnel (auxquels je reviendrai dans le chapitre sur l'Irréel). Si cet exemple avait le sens que Haase lui attribue, il est vrai que le français contemporain mettrait *ont supposé* (l'exemple appartiendrait au groupe suivant). Mais le sens de ce futur antérieur est 'ont probablement supposé' (*supposer* signifie ici 'donner faussement comme authentique'), et le futur de l'auxiliaire n'est pas appelé par le futur régissant. Un auteur du XX^e siècle pourrait y mettre un futur antérieur de même que Bossuet. On n'a pas démontré que la concordance au futur ait été plus répandue au XVII^e siècle qu'au XX^e.

Revenons aux exemples contemporains de subordonnées interrogatives ou complétives régies par un futur. Dans un second groupe, on ne voit pas si le point perspectif du verbe de la subordonnée est identique au point perspectif ou au point narré du futur régissant. Il peut a priori être identique ou postérieur au point narratif : la construction peut être 1.b ou 1.a. Ces exemples ne suffisent donc pas à prouver que le point perspectif puisse être postérieur au point narratif. Exemples :

Tu verras comme je monte (Maupassant, dans la nouvelle *A Cheval*, cité par Togeby 1965, § 593.3, d'après Sandfeld 1936/1965, § 33 ; le sens est : 'Tu verras comme je suis habile à monter à cheval')

Le lecteur dira si j'ai réussi (Michel Contat & Michel Rybalka, *Les Ecrits de Sartre*, p. 113, cité par Togeby 1982, § 882.2)

Je lui expliquerai qu'il le faut, dit la mère, faussement repentante. (Marguerite Duras, *Moderato Cantabile*, éd. Minuit, p. 53)

Puisque vous voulez me l'arracher, celui-là, le dernier, vous saurez que c'est la vie que vous me tirez du ventre ! (Anouilh, *Jézabel*, premier acte, dans *Nouvelles pièces noires*, p. 56)

Dans ces exemples, le verbe de la subordonnée est au présent ou au passé composé, et son point visé est identique à son point perspectif. Celui-ci pourrait être n'importe quel moment d'une période qui comprend aussi bien le point narré du futur régissant que le point perspectif de celui-ci, lequel est identique au point narratif des deux verbes. – Ceci est le cas également dans l'exemple suivant, où le verbe de la subordonnée est à l'imparfait de l'indicatif :

On me dira que ce spectacle n'était pas nouveau pour une Danoise. (Julien Green, *L'Autre*, 1971, p. 409 [éd. Pléiade III, 1973, p. 954], cité par Togeby 1982, § 885.2)

Dans un troisième groupe d'exemples, le point perspectif du verbe de la subordonnée est sans aucun doute identique au point narré du futur régissant :

Vous lui direz seulement que vous êtes là jusqu'à lundi soir. (Butor, *La Modification*, éd. 10/18, p. 60)

vous trouverez Henriette en train de coudre à vous attendre, qui vous demandera comment s'est passé ce séjour. (*ib.*, p. 161)

il y aura toujours en vous cette inquiétude encore plus rongearde, car vous vous demanderez en tremblant comment tournera votre amour lorsqu'elle vous aura rejoint (*ib.*, p. 201)

Dans ces exemples, le point perspectif du verbe de la subordonnée est identique au point narré du verbe régissant : ce n'est pas la construction

1.b, mais 1.a ou 2. Mais son point narratif est-il identique au point narratif du verbe régissant : 1.a, ou au point narré du verbe régissant : 2 ? On peut hésiter entre ces deux interprétations, doute qui implique que ces exemples ne suffisent pas à prouver que le point perspectif puisse être postérieur au point narratif.

Ce qui prouve cette possibilité, ce sont des exemples où le verbe de la subordonnée est au subjonctif : « Il faudra que tu le fasses ». Dans cet exemple, il faut bien voir la construction 1.a, puisqu'il paraît difficile d'admettre que *faudra* détermine le mode de *fasses* sans déterminer également son point perspectif. Il faut donc attribuer à *fasses* la série : postérieur-identique-identique, ou plutôt : postérieur-postérieur-identique.

Ainsi, le point perspectif peut être postérieur au point narratif. Mais les temps employés dans ce cas sont les mêmes que là où le point perspectif est identique au point narratif.

La fréquence relative des constructions 1.a et 1.b varie selon le temps du verbe régissant. On vient de voir que le futur admet les deux constructions. Le présent, dont le point narré est identique au point narratif, ne permet pas de distinguer 1.a et 1.b, puisque le point perspectif du verbe de la subordonnée est identique à la fois au point narré du verbe régissant, comme dans 1.a, et au point narratif, comme dans 1.b. Le passé composé admet 1.a : « Il m'a dit qu'il viendrait le lendemain », ou 1.b : « Il m'a dit qu'il viendra demain » (pour attribuer cette dernière phrase à 1.a, il faudrait en modifier la définition : « le point perspectif du verbe de la subordonnée est identique au point narré *ou au point visé* du verbe régissant » ; il me semble plus simple de dire qu'un verbe régissant au passé composé admet 1.a ou 1.b). On va voir que l'imparfait et le passé simple et les temps composés correspondants admettent 1.a et rarement 1.b, sauf dans des cas bien délimités. La construction 2 est partout une possibilité rare.

Si le verbe régissant est un imparfait ou un passé simple ou un temps composé correspondant, la construction 1.a est dominante, et 1.b apparaît surtout dans les cas dont on a déjà parlé plus haut : *Il arriva que, Il se fit que, Le résultat fut que* + passé simple, « Ils ne savaient pas que la Terre est ronde ». – Hors de ces cas, la construction 1.b est assez rare. L'exemple suivant ne la représente sans doute pas :

Et vous imaginiez ce qui se passera demain, sans vous douter alors que vous le réaliseriez si tôt. (Butor, *La Modification*, éd. 10/18, p. 143)

Togeby 1982, § 881.4, cite cet exemple (un peu différemment) en considérant « ce qui se passera demain » comme une interrogative indirecte et en commentant *passera* ainsi : « on indique que le fait à venir est envisagé par celui qui parle et non par le sujet de la principale », commentaire qui

équivalait à y voir 1.b. Il est sans doute vrai que le point perspectif de *passera* est identique au point narratif, non au point narré de *imaginiez*. Si ce n'est pourtant pas 1.b, c'est qu'il vaut mieux ne pas classer « ce qui se passera demain » avec les subordinées interrogatives, bien que d'autres exemples de *ce* + une relative suivent effectivement les mêmes règles temporelles que les interrogatives. On observe que *réaliserez* se trouve dans une complétive et que son point perspectif est identique au point narré de *douter* et de *imaginiez* et donc antérieur au point narratif : construction 1.a. Togeby arrête la citation avant ce verbe.

Par contre, c'est sans doute la construction 1.b qu'il faut voir dans les exemples suivants, où le verbe de la subordinée est au passé simple :

Plus tard, songeant à cette seconde où se noua son destin, il s'avoua que dix pages de Nietzsche mal comprises le décidèrent. (François Mauriac, *Le Baiser au lépreux*, p. 45 [éd. Livre de poche, p. 43])

Mais il découvrait soudain que la Religion lui fut surtout un refuge. (*ib.*, 20 [éd. Livre de poche, p. 20])

Je me rappelais soudain que Pasteur aussi fut un entêté. (Duhamel, *Les Maîtres*, p. 229, vers la fin du chap. XVI)

tante Laure qui me racontait comment elle eut un jour les mains brûlées par la foudre. (Robert Escarpit, *Paramémoires d'un Gaulois*, p. 66)

Je remarquai que Marthe n'osa pas lui avouer que nous avions projet de vivre ensemble. (Raymond Radiguet, *Le Diable au corps*, p. 185 ; éd. Livre de poche, p. 122)

La patronne, qui tricotait sa laine rouge derrière le comptoir, remarqua qu'ils ne s'abordèrent que longtemps après qu'elle fut rentrée et que leur apparente ignorance l'un de l'autre se prolongea plus que la veille encore. Qu'après même que l'enfant eut rejoint son nouvel ami, elle dura. (Marguerite Duras, *Moderato Cantabile*, éd. Minuit, p. 38)

De ces exemples, les trois premiers ont été cités par Sten 1952, p. 117, et d'après lui par Togeby 1954, p. 145, et le quatrième par Togeby 1982, § 881.5. Sten dit, à propos des exemples qu'il cite, qu'il s'agit ici de cas où l'aspect perfectif s'impose, ce qui suppose la construction 1.b. Par contre, Togeby 1954 et 1982 dit que le passé simple a ici « la valeur d'un plus-que-parfait ». Cela semble supposer la construction 1.a et vouloir dire que le passé simple y représenterait la série : antérieur-identique-antérieur, où son point visé serait identique au point narré du verbe régissant et où son point narré lui serait donc antérieur. Cependant, la même interprétation des exemples semblables de Radiguet et de Duras, que ne citent ni Sten ni Togeby, serait fautive : le point narré de *osa* n'est pas antérieur au point narré de *remarquai*, et les points narrés de *abordèrent*, *prolongea*, *dura* ne

sont pas antérieurs au point narré de *remarqua*. Il vaut mieux penser que les verbes au passé simple des subordonnées des six exemples cités ont le point perspectif identique au point narratif. La construction représentée par ces exemples n'est pas 1.a mais 1.b.

C'est d'une façon différente qu'il faut commenter l'exemple suivant, cité par Togeby 1982, § 881.5 :

Je ne savais pas exactement quel fut mon forfait. (Hervé Bazin, *Vipère au poing*, p. 21)

Togeby cite cet exemple conformément au roman imprimé, mais le contexte montre que *savais* doit être une faute pour *sais*.

Pour terminer cette discussion du Réel en français moderne, appliquons les notions établies à un morceau de texte :

Saint Thomas *était né* en 1225 au château de Rocca Secca, localité située à 125 km de Rome. Son père, comte de la petite ville d'Aquino, patrie de Juvénal, *était* apparenté à Frédéric Barberousse, alors en lutte contre la papauté. En 1230 la paix *sera* conclue entre le pape et l'empereur. Et en gage de paix, mais aussi dans le secret espoir qu'il en *deviendrait* l'abbé, le jeune Thomas, à peine âgé de cinq ans, *est* offert par ses parents comme oblat à l'abbaye bénédictine du Mont-Cassin, qui se *trouve* près du château familial et qui *est* considérée comme la forteresse du parti des papes. Thomas y *demeure* jusqu'à l'âge de quatorze ans. (Joseph Rassam, *Thomas d'Aquin*, dans la série *Philosophes*, PUF, 1969, p. 7)

A la seule exception de *deviendrait*, les verbes de ce passage ont le point perspectif identique au point narratif. Dans *était né*, le point narré se place en 1225, mais puisque c'est un plus-que-parfait, le point visé doit être un moment postérieur. Le point narré de *était né* devient le point visé de *était* (+ *apparenté*). Le regard vise donc dans le premier verbe un point postérieur à 1225, puis dans le second verbe un point situé en 1225. Le point narré de *était né* devient également le point narratif et le point perspectif de *sera* (+ *conclue*), futur historique, dont le point visé est situé en 1230. Ce point visé devient le point perspectif de *deviendrait* (point perspectif appartenant aux parents de Thomas) ; le point visé de ce verbe est postérieur à 1230 ; le point narratif est revenu au XX^e siècle. Dans *est* (+ *offert*) et *demeure*, le point narratif est de nouveau situé en 1230 et dans les années suivantes. Dans *trouve* et *est* (+ *considérée*), le point narratif peut se situer à la même époque ou au XX^e siècle, selon l'interprétation.

1.2. Le Réel dans l'ancien français.

Le tableau du Réel, proposé plus haut pour le français moderne, est-il valable également pour l'ancien français ?

Le passé simple et l'imparfait n'y sont pas répartis de la même façon, mais cela ne concerne pas leurs valeurs temporelles. – Dans certains textes de la première période, on relève des formes provenant du plus-que-parfait de l'indicatif latin. Mais leur valeur est celle du passé simple, voir Skårup 1994, pp. 187ss.

L'ancien français n'a pas encore les périphrases en *venir de*, *aller*, *devoir* + infinitif. Il en a d'autres, dont on ne va pas parler ici, voir Gougenheim 1929. – Le tableau suivant, qui contient les temps composés mais non les périphrases, semble être valable pour l'ancien français :

Le Réel. Ancien français.

<i>point perspectif par rapport au point narratif</i>	<i>point visé par rapport au point perspectif</i>	<i>point narré par rapport au point visé</i>	<i>indicatif</i>	
<i>postérieur ou identique</i>	<i>postérieur</i>	<i>identique</i>	futur	
		<i>antérieur</i>	futur antérieur	
	<i>identique</i>	<i>identique</i>	présent	
		<i>antérieur</i>	passé composé	
	<i>antérieur</i>	<i>identique</i>	passé simple	imparfait
		<i>antérieur</i>	passé antérieur	plus-que-parfait
<i>antérieur</i>	<i>postérieur</i>	<i>identique</i>	conditionnel	
		<i>antérieur</i>	conditionnel passé	
	<i>identique ou antérieur</i>	<i>identique</i>	passé simple	imparfait
		<i>antérieur</i>	passé antérieur	plus-que-parfait

De même que pour le français moderne, il faut ajouter les temps du subjonctif.

Ce tableau diffère de celui du français moderne par le passé simple et le passé antérieur employés avec le point perspectif antérieur au point narratif.

Antérieur-identique-identique :

Si demanda a Lancelot s'il savoit qui cele damoisele fu (*La Queste del Saint Graal*, p.p. Pauphilet, 251.5, cité par Togeby 1974, § 180, avec cette traduction : 'et il demanda à Lancelot s'il savait qui était cette demoiselle-là')

Antérieur-antérieur-identique :

Quant ele sot que il la prist (Marie de France, *La Fresne*, v. 351, cité par Togeby 1974, § 180, avec cette traduction : 'quand elle apprit qu'il l'avait prise')

Antérieur-identique-antérieur :

Quant Renart vit qu'il ot failli,
Forment se tint a malbailli (*Renart II* 298 [éd. Mario Roques, II, CFMA 79, v. 4343], cité par Bonnard & Régnier 1995, p. 113)

Pour attribuer ainsi à *fu*, *prist*, *ot failli* le point perspectif antérieur au point narratif, il faut y voir la construction 1.a. Dans cette hypothèse, le passé simple sera remplacé par l'imparfait avec la valeur : antérieur-identique-identique, et par le plus-que-parfait avec la valeur : antérieur-antérieur-identique, et le passé antérieur sera remplacé par le plus-que-parfait avec les valeurs : antérieur-identique-antérieur et antérieur-antérieur-antérieur. Il paraît moins plausible d'y voir la construction 1.b, où le point perspectif serait identique au point narratif (c'est là, je suppose, ce que signifie la formule de Bonnard & Régnier : « un retour au repérage absolu »). Dans cette hypothèse-ci, la différence entre l'ancien français et le français moderne ne résiderait pas dans les valeurs des temps, mais dans le choix entre 1.a et 1.b.

Plus frappantes sont deux autres différences, qui ne concernent pourtant pas les valeurs temporelles des temps :

Dans la narration, les auteurs laissent plus librement qu'aujourd'hui le point narratif et le point perspectif être tantôt postérieurs au point visé (comportant, e.a., le passé simple), tantôt identiques ou antérieurs au point visé (comportant, e.a., le présent historique ou le futur historique). Il est inutile d'en citer des exemples : on en trouvera à n'importe quelle page d'un texte narratif.

Dans le discours rapporté, les auteurs admettent plus volontiers qu'aujourd'hui la construction 2, où le point narratif et le point perspectif du verbe de la subordonnée ne sont pas identiques au point narratif du verbe régissant mais à son point narré :

Quant cil qui entor Lancelot estoient oïrent ceste parole, si orent trop grant joie et li demanderent que il a veu. (*La Queste del Saint Graal*, p.p. Pauphilet, 258.6, cité par Bonnard & Régnier, p. 113)

La construction 2 peut glisser dans le discours indirect libre, avec changement du point narratif :

si creanta devant le cors Dieu k'il ne girra jamés en une ville c'une nuit, ains iroit tos jors mes en langes et nus piés, ne jamés n'avroit escu a col ne arme vestue (*Lancelot*, p.p. Micha, I, 1978, 352.2)

Dans cet exemple, l'auteur fait se succéder deux points narratifs, celui de *girra* étant identique au point narré du verbe déclaratif, *creanta*, et celui de *iroit* et de *avroit* étant identique au point narratif de celui-ci, alors que le point perspectif des verbes reste constant et qu'il est donc identique au point narratif du premier verbe mais antérieur à celui du second.

Ces deux différences entre l'ancien français et le français moderne ont en commun le fait que le point narratif se déplace plus facilement dans les textes médiévaux que dans les textes modernes. Or le déplacement du point narratif s'observe également aujourd'hui dans la narration orale. Il ne caractérise sans doute pas la langue médiévale par rapport à la langue moderne ; il marque seulement la distance entre langage littéraire et narration orale : cette distance est généralement plus grande aujourd'hui qu'au moyen âge.

2. Le Potentiel

Les tableaux établis plus haut pour le Réel en français moderne et en ancien français ne sont pas valables également dans les phrases hypothétiques.

Pour celles-ci, il faut établir deux tableaux, qui sont parallèles au tableau du Réel. Ensemble, les trois tableaux bidimensionnels constituent un système tridimensionnel. La troisième dimension, qui distingue les trois tableaux, ne concerne pas le temps mais la réalité. Les tableaux sont dits ici représenter le Réel, le Potentiel et l'Irréel, respectivement. Ce sont là des termes qui paraissent commodes, et qui suggèrent de quoi il s'agit, mais qui ne sont pas adéquats dans tous les détails, au moins selon leurs définitions courantes. Une phrase comme « S'il me payait, je m'en irais » est ambiguë : sa valeur peut être irréaliste ou potentielle (le narrateur peut considérer le paiement comme exclu ou comme possible), mais même dans la dernière interprétation elle appartient au tableau de l'Irréel. On pourrait redéfinir les trois termes choisis : est dite irréaliste une proposition dont le verbe appartient au troisième tableau. On en examinerait le sens empiriquement après.

Chacun des tableaux suivants, du Potentiel et de l'Irréel, est divisé en deux, selon que le verbe se trouve dans une subordonnée conditionnelle introduite par *si* (*se*, en ancien français) ou non. On sait que les temps verbaux ne sont pas les mêmes dans les deux contextes. – Toute subordonnée introduite par *si* n'appartient pas au Potentiel ou à l'Irréel : « S'il le fit, c'est que... », « brave homme, s'il en fut », « J'ignore s'il viendra demain ». Dans ces exemples, le verbe appartient au Réel.

Pour le Potentiel, le même tableau est valable pour l'ancien français et le français moderne si l'on écarte les périphrases temporelles :

Le Potentiel. Ancien français et français moderne.

<i>point perspectif par rapport au point narratif</i>	<i>point visé par rapport au point perspectif</i>	<i>point narré par rapport au point visé</i>	<i>sauf après SE/SI, indicatif</i>
<i>postérieur ou identique</i>	<i>postérieur</i>	<i>identique</i>	futur
		<i>antérieur</i>	futur antérieur
	<i>identique</i>	<i>identique</i>	présent
		<i>antérieur</i>	passé composé
	<i>antérieur</i>	<i>identique</i>	imparfait
		<i>antérieur</i>	plus-que-parfait
<i>antérieur</i>	<i>postérieur</i>	<i>identique</i>	conditionnel
		<i>antérieur</i>	conditionnel passé
	<i>identique</i>	<i>identique</i>	imparfait
		<i>antérieur</i>	plus-que-parfait
			<i>après SE/SI</i>
<i>postérieur ou identique</i>	<i>postérieur ou identique</i>	<i>identique</i>	présent
		<i>antérieur</i>	passé composé
	<i>antérieur</i>	<i>identique</i>	imparfait
		<i>antérieur</i>	plus-que-parfait
<i>antérieur</i>	<i>postérieur ou identique</i>	<i>identique</i>	imparfait
		<i>antérieur</i>	plus-que-parfait

De même que pour le Réel, il faut ajouter les temps du subjonctif, sauf après *se/si*, où le subjonctif ne s'emploie pas dans le Potentiel.

Le point visé peut être antérieur au point narratif de deux façons : identique-antérieur-, et : antérieur-identique-. Le tableau montre que les temps verbaux sont les mêmes dans les deux cas.

Le passé simple ne figure pas dans ce tableau. A cette exception près (et sans compter les périphrases temporelles), le tableau ne se distingue guère du tableau du Réel qu'après *se/si*. Certains exemples cités plus haut sous le Réel peuvent représenter plutôt le Potentiel, à savoir ceux où on peut sous-entendre une subordonnée introduite par *se/si*.

Cette conjonction conditionne un syncrétisme :

	Potentiel			
<i>Sauf après SE/SI</i>	impf.	cond.	prés.	fut.
<i>Après SE/SI</i>	impf.		prés.	

Les verbes de la phrase « Si elle guérit, je serai heureux » appartiennent au Potentiel ; ceux de la phrase « Si elle guérissait, je serais heureux » appartiennent à l'Irréel. Les deux verbes des deux phrases ont la même série : identique-postérieur-identique.

Dans « Il pensait que si elle guérissait, il serait heureux », les verbes *guérissait* et *serait* peuvent appartenir au Potentiel ou à l'Irréel, selon que le discours direct correspondant est « Si elle guérit, je serai heureux » ou « Si elle guérissait, je serais heureux ». Dans les deux interprétations, les deux verbes ont la série : antérieur-postérieur-identique.

3. L'Irréel

Pour l'Irréel, le français moderne, et surtout le français contemporain, n'a pas le même tableau que l'ancien français. Au lieu de donner deux ou trois tableaux, j'en donne un seul, qui est valable pour l'ancien français de la première période, en ajoutant les changements survenus depuis cette époque :

L'Irréel. Ancien français.

<i>point perspectif par rapport au point narratif</i>	<i>point visé par rapport au point perspectif</i>	<i>point narré par rapport au point visé</i>	<i>sauf après SE/SI</i>	
<i>postérieur, identique ou antérieur</i>	<i>postérieur ou identique</i>	<i>identique</i>	conditionnel	impf. du subj.
		<i>antérieur</i>	cond. passé	p-q-p. du subj.
	<i>antérieur</i>	<i>identique</i>	impf. du subj.	
		<i>antérieur</i>	p-q-p. du subj.	
			<i>après SE/SI</i>	
<i>postérieur, identique ou antérieur</i>	<i>postérieur ou identique</i>	<i>identique</i>	impf. de l'ind.	impf. du subj.
		<i>antérieur</i>	p-q-p. de l'ind.	p-q-p. du subj.
	<i>antérieur</i>	<i>identique</i>	impf. du subj.	
		<i>antérieur</i>	p-q-p. du subj.	

Ici, l'imparfait du subjonctif et le plus-que-parfait du subjonctif sont employés même hors des contextes où le présent du subjonctif s'emploie. On sait qu'une tradition grammaticale assez répandue n'y voit pas l'imparfait du subjonctif et le plus-que-parfait du subjonctif, mais des catégories différentes dont les formes sont pourtant les mêmes : le plus-que-parfait du subjonctif et le « conditionnel passé deuxième forme » seraient deux catégories distinctes mais homonymes. Parlons plutôt d'emplois subjonctivaux et d'emplois non-subjonctivaux de l'imparfait du subjonctif et du plus-que-parfait du subjonctif, selon que le présent aurait le subjonctif ou l'indicatif dans un contexte analogue et un type de proposition analogue. Ainsi, le « conditionnel passé deuxième forme » est le plus-que-parfait du subjonctif dans des emplois non-subjonctivaux. Il est vrai que les termes d'« imparfait du subjonctif » et de « plus-que-parfait du subjonctif » indiquent que l'emploi subjonctival de ces catégories est plus essentiel que leur emploi non-subjonctival et que cette idée ne se justifie pas ; je garde pourtant ces termes parce qu'ils sont courants.

L'Irréel conditionne des syncrétismes là où le point visé est identique ou postérieur au point perspectif :

	Sauf après SE/SI				Après SE/SI	
Potentiel	impf.	cond.	prés.	fut.	impf.	prés.
Irréel	cond.				impf.	

En emploi subjonctival, l'imparfait du subjonctif apparaît – jusqu'à sa supplantation par le présent du subjonctif – non seulement avec la valeur de l'imparfait du subjonctif du tableau mais encore avec celle du conditionnel :

Il n'y a pas de saint qui ne devint enragé si on le traitait comme un petit enfant. (A. Lichtenberger, cité par Grevisse-Goosse, § 869)

Les formes du subjonctif en emploi subjonctival suppriment donc l'opposition indiquée dans le tableau entre le conditionnel et l'imparfait du subjonctif et entre le conditionnel passé et le plus-que-parfait du subjonctif (mais non entre l'imparfait de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif, parce que *se/si* n'exige pas le subjonctif). Pourtant, le conditionnel apparaît parfois même dans cet emploi, au moins en français contemporain (Togebly 1982, § 841).

Dans le schéma, il y a trois valeurs où le point narré est antérieur au point perspectif: -identique-antérieur, -antérieur-identique et -antérieur-antérieur. Cette distinction n'est pas nette dans l'Irréel.

Vers la fin du moyen âge, l'imparfait du subjonctif disparaît (sauf dans l'auxiliaire du plus-que-parfait du subjonctif et sauf en emploi subjonctival). Il est évincé par les temps simples ou composés qui lui faisaient concurrence. Restes en français contemporain mais archaïsant : « Dussé-je en mourir, ... », « Ne fût-ce que... », « Fût-ce... ».

A notre époque, le plus-que-parfait du subjonctif est lui aussi en train de disparaître, évincé par les temps composés qui lui faisaient concurrence.

Dans le tableau, l'imparfait du subjonctif figure à la fois sans *si* et après *si* (ancien français *se*). Après *si*, cet emploi est normal également en ancien occitan et en ancien francoprovençal. Mais sans *si*, ces langues emploient le descendant du plus-que-parfait de l'indicatif latin (Skårup 1988 ; Skårup 1994, p. 122 ; Skårup 1997, p. 76) ; inversement, cette catégorie n'y est pas synonyme du passé simple, comme ses vestiges en ancien français. Il n'est pas certain que le français perpétue dans cet emploi le plus-que-parfait du subjonctif latin, qui est l'ascendant morphologique de l'imparfait du subjonctif et qui s'emploie en latin dans l'Irréel. Il n'est pas exclu que cette catégorie latine ait été supplantée dans l'Irréel par le descendant du plus-que-parfait de l'indicatif même en gallo-roman du Nord, et que

celui-ci ait été à son tour supplanté par l'imparfait du subjonctif dans ce qui sera le français. Dans cette dernière hypothèse, le tableau suppose cette supplantation faite.

Dans l'Irréel, il y a trois catégories simples (où le point narré est identique au point visé) et trois catégories composées (où le point narré est antérieur au point visé). Ces catégories s'emploient également dans le Réel et le Potentiel, mais avec des séries différentes. Il suffit ici de considérer les catégories simples. Considérons d'abord celles qui n'apparaissent qu'en emploi non-subjonctival :

Imparfait de l'indicatif

<i>Irréel après SE/SI</i>	postérieur-postérieur/identique-identique identique-postérieur-identique
	identique-identique-identique
	antérieur-postérieur/identique-identique
<i>Potentiel après SE/SI</i>	postérieur/identique-antérieur-identique
	antérieur-postérieur/identique-identique
<i>Potentiel sans SE/SI et Réel</i>	postérieur/identique-antérieur-identique
	antérieur-identique/antérieur-identique

Conditionnel

<i>Irréel</i>	postérieur-postérieur/identique-identique identique-postérieur-identique
	identique-identique-identique
	antérieur-postérieur/identique-identique
<i>Potentiel et Réel</i>	antérieur-postérieur-identique

Ces deux catégories ont les mêmes séries dans l'Irréel et s'y répartissent selon que le verbe est précédé de *se/si* ou non.

Une certaine tradition grammaticale a distingué entre « conditionnel-temps » (dans le Réel et le Potentiel) et « conditionnel-mode » (dans l'Irréel).

On voit que le point perspectif du conditionnel n'est identique au point narratif que dans l'Irréel. C'est ce que Togeby 1982, § 1010, exprime en disant que le conditionnel représente « un point de vue qui a son centre ailleurs que dans le *moi – ici – maintenant* ». On voit également que le point visé du conditionnel n'est pas toujours postérieur à son point perspectif.

Dans le Réel ou le Potentiel, le conditionnel a toujours le point perspectif antérieur au point narratif. Puisque le point visé y est postérieur au point perspectif, le point narré peut être postérieur au point narratif :

Vous avez immédiatement regretté de lui avoir parlé de ces femmes et vous lui avez raconté quelles seraient ses vacances cette année, dans quelques jours, au bord d'une autre mer que celle-ci ? (Marguerite Duras, *Moderato Cantabile*, éd. Minuit, p. 61)

Mais plus souvent, le point narré du conditionnel est antérieur au point narratif dans le Réel ou le Potentiel, au moins si le conditionnel régit une proposition complétive ou interrogative dans la construction 1.a, où son point narré détermine le point perspectif du verbe de la subordonnée :

Ce qui lui paraissait le plus naturel dans cette complication, c'était les actes invraisemblables : dire à Johann par exemple, quand il demanderait qui était son fiancé, qu'elle ne savait pas son nom. (Giraudoux, *Jérôme Bardini*, p. 91)

Le discours direct qui correspondrait à ce discours indirect serait : « Quand Johann demandera qui est mon fiancé, je lui dirai que je ne sais pas son nom ».

Dans l'Irréel, le conditionnel peut également avoir le point perspectif antérieur au point narratif :

elle [= Albertine] craignait de faire douter la dame de sentiments en réalité sincères, si elle lui demandait le service pour l'amie. La dame croirait qu'Albertine était venue pour cela, ce qui était vrai, mais elle conclurait qu'Albertine n'avait pas de plaisir désintéressé à la voir, ce qui était faux. (Proust, *L'ombre des jeunes filles en fleurs*, 3^e vol., p. 238 ; éd. Folio, p. 613)

Le discours direct qui correspondrait à ce discours indirect libre serait : « Si je lui demandais le service pour mon amie, elle croirait que je suis venue pour cela, et elle conclurait que je n'ai pas de plaisir désintéressé à la voir ».

Dans certains exemples, où le conditionnel a le point narré antérieur au point narratif, on peut se demander s'il faut l'attribuer à l'Irréel ou au Réel (ou au Potentiel) :

Elle soupçonnait simplement que je n'étais pas Bernard et elle me faisait le coup des photos pour me forcer à avouer, à chercher refuge auprès d'elle. Ensuite, elle révélerait à Hélène que Bernard n'était pas Bernard et ce serait son triomphe. (Boileau-Narcejac, *Les Louves*, éd. Livre de poche, p. 143)

Dans cet exemple, le discours direct correspondant pourrait être soit : « Elle révélera à Hélène que Bernard n'est pas Bernard », soit : « Si son projet réussissait, elle révélerait à Hélène que Bernard n'est pas Bernard ». La seconde interprétation l'attribue à l'Irréel. La première, au Réel (ou au Potentiel) : « Si son dessein réussit, elle révélera... »).

Le conditionnel peut également avoir le point narré identique au point narratif, mais seulement dans l'Irréel : « On dirait qu'il est malade ». Le conditionnel passé et le plus-que-parfait de l'indicatif ont toujours, même dans l'Irréel, le point narré antérieur au point narratif : « On aurait dit qu'il était malade », « Si on avait dit qu'il était malade, ... ».

Lorsqu'un conditionnel qui régit une complétive ou une interrogative dans la construction 1.a appartient au Réel, son point narré est pratiquement toujours antérieur au point narratif, et le point perspectif du verbe de la subordonnée aussi. Lorsqu'il appartient à l'Irréel, son point narré est le plus souvent identique au point narratif, et le point perspectif du verbe de la subordonnée aussi. C'est ce que montrent les exemples cités.

La même chose vaut pour l'imparfait de l'indicatif. Lorsqu'il régit une complétive ou une interrogative en appartenant au Réel, son point narré est toujours antérieur au point narratif, et le point perspectif du verbe de la subordonnée aussi :

Je savais exactement de quel repos il s'agissait.

Mais s'il appartient à l'Irréel, son point narré est le plus souvent identique au point narratif, et le point perspectif du verbe de la subordonnée aussi :

Si je savais exactement de quel repos il s'agit, je ferais mieux, mais je me tiens prudemment à carreau. (Giono, *Les grands chemins*, éd. Folio, p. 27)

Comme verbe régissant dans la construction 1.a, l'imparfait de l'indicatif et le conditionnel peuvent tous deux avoir le point narré identique (ou même postérieur) ou antérieur au point narratif, selon qu'ils se trouvent dans l'Irréel ou dans le Réel (ou le Potentiel). Mais ils n'ont pas la même fréquence relative des deux possibilités. Pour l'imparfait, le point narré est beaucoup plus souvent antérieur qu'identique au point narratif, parce que

l'imparfait s'emploie plus souvent dans le Réel que dans l'Irréel, surtout s'il est suivi par une interrogative ou une complétive. Pour le conditionnel, c'est l'inverse. Ces fréquences relatives expliquent les termes : le terme de « conditionnel » s'applique à l'emploi de cette catégorie dans l'Irréel mais non à son emploi dans le Réel ; le terme d'« imparfait » s'applique à l'emploi de cette catégorie dans le Réel, moins bien à son emploi dans l'Irréel. Ce sont les mêmes fréquences relatives qui expliquent comment Togeby 1982, § 885.3, a pu dire qu'« Après un conditionnel, on met presque toujours le présent dans la complétive », et ne pas dire que le présent est tout aussi régulier après un imparfait, à savoir dans l'Irréel, après *si*.

L'imparfait du subjonctif n'apparaît en emploi non-subjonctival que dans l'Irréel, où il a d'abord la série : identique-antérieur-identique, puis : identique-identique-identique, jusqu'à sa disparition. En emploi subjonctival, cette catégorie apparaît également dans l'Irréel mais encore dans le Réel et le Potentiel, et elle a en outre – jusqu'à sa supplantation par le présent du subjonctif – les séries du passé simple, de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel, y compris, dans l'Irréel, la série : identique-postérieur/identique-identique.

Dans l'Irréel, l'imparfait du subjonctif a vécu plus longtemps en emploi subjonctival qu'en emploi non-subjonctival. Un exemple est *fit* dans « Il faudrait qu'il le fit », employé longtemps après qu'on avait cessé de dire « Il le fit si... ». Dans cette phrase, *faudrait* a la même série que *faut* dans « Il faut qu'il le fasse » : identique-identique-identique (*faudrait* peut avoir également : identique-postérieur-identique), et ces verbes se distinguent par le fait d'appartenir l'un à l'Irréel, l'autre au Réel. La même chose vaut pour *fit* et *fasse* dans les subordonnées : ils ont la même série : identique-identique-identique, ou plutôt : identique-postérieur-identique, et se distinguent par le fait que *fit* appartient à l'Irréel, *fasse* au Réel.

La phrase suivante contient deux exemples de l'imparfait du subjonctif en emploi subjonctival : « Plût à Dieu qu'elle guérît ». Ici, *plût* a le même emploi subjonctival que *plaise* dans « Plaise à Dieu qu'elle guérisse », et *guérît* y a le même emploi subjonctival que *guérisse* dans cette autre phrase. Les quatre verbes des deux phrases ont la même série, soit : identique-identique-identique, soit : identique-postérieur-identique. La différence réside dans le fait que les deux verbes de la première phrase appartiennent à l'Irréel, ceux de la seconde phrase, au Réel.

Voici un exemple du XVII^e siècle où l'imparfait du subjonctif en emploi subjonctival appartient à l'Irréel :

S'il falloit qu'il en vînt quelque chose à ses oreilles, je dirois hautement que tu aurois menti. (Molière, *Dom Juan*, I, 1, cité par Haase, § 67 C)

Ici, les quatre verbes appartiennent à l'Irréel. La série de *falloit* est : identique-postérieur-identique. Le point perspectif de *vînt* est identique au point narré de *falloit* et donc postérieur au point narratif, et cet imparfait du subjonctif a la série : postérieur-postérieur/identique-identique.

Si un verbe de l'Irréel régit une subordonnée interrogative ou complétive, le verbe de celle-ci peut appartenir à l'Irréel ou au Réel. Au XVII^e siècle, un conditionnel de l'Irréel est souvent suivi par un autre conditionnel, comme dans la dernière partie de l'exemple qui vient d'être cité. Le français contemporain y préfère le présent ou le passé composé : « Je dirais que tu as menti ». La différence entre *aurais menti* et *as menti* réside dans le choix entre l'Irréel et le Réel, non dans la valeur temporelle, les deux temps composés ayant la même série : identique-identique-antérieur, ou plutôt : postérieur-identique-antérieur.

Dans cet exemple, le conditionnel régissant, *dirais*, n'exige pas le subjonctif. Mais on observe également le choix entre le Réel et l'Irréel si le conditionnel régissant appartient à un verbe qui exige le subjonctif.

A l'époque où l'on disait : « Je dirais que tu aurais menti », on disait également « Il faudrait qu'il le fit » : dans les deux phrases le verbe de la subordonnée appartient à l'Irréel de même que le verbe régissant.

Plus tard, on a dit « Je dirais que tu as menti » mais toujours « Il faudrait qu'il le fit ». Dans cet état de langue, le verbe d'une complétive régie par un conditionnel appartient à l'Irréel s'il est au subjonctif, mais au Réel s'il est à l'indicatif.

Aujourd'hui, on dirait : « Il faudrait qu'il le fasse ». Cette dernière phrase peut a priori être décrite de deux façons : non seulement par la substitution générale de l'imparfait du subjonctif par le présent du subjonctif, mais encore par l'emploi du Réel dans la subordonnée, de même qu'à l'indicatif dans « Je dirais que tu as menti ». Cette seconde description est même nécessaire s'il y a eu une période où l'on disait déjà « Il faudrait qu'il le fasse », mais toujours « Il fallut/fallait qu'il le fit ».

Conclusion

Dans ce qui précède, j'ai voulu établir un système qui permette de décrire l'essentiel des valeurs temporelles des temps verbaux de la langue française moderne et ancienne. Le point de départ du travail n'a pas été le temps abstrait et ses expressions dans la langue française, mais la catégorie morphologique dont les temps verbaux sont les membres, avec les périphrases temporelles. Le travail a abouti à un système dont j'ai pu constater par la

suite qu'il ressemblait à un système que Hans Reichenbach avait établi sans le baser sur le français.

Il n'est peut-être pas inutile de dire ce que je n'ai pas voulu faire. Je n'ai pas discuté d'une application éventuelle du système à d'autres langues, ni, à plus forte raison, voulu établir un système qui soit universel ou qui relève de la logique plutôt que de la linguistique. Je n'ai pas non plus discuté des valeurs non-temporelles des temps verbaux : valeurs aspectuelles, stylistiques, pragmatiques, etc. Je n'ai pas non plus discuté des valeurs temporelles des mots lexicaux : verbes, adverbes, etc.

Le système que j'ai établi comporte trois tableaux, qui décrivent ce que j'appelle le Réel, le Potentiel et l'Irréel, respectivement. Plusieurs temps verbaux se trouvent dans deux des trois tableaux ou même dans les trois. Et à l'intérieur d'un tableau ils peuvent avoir plus d'une place. C'est qu'ils ont plus d'une valeur temporelle. Cela vaut, par exemple, pour l'imparfait de l'indicatif, qui a, rien que dans le Réel, les séries : identique-antérieur-identique, antérieur-identique-identique et antérieur-antérieur-identique. On décrit parfois l'imparfait comme un « présent du passé ». Cette formule convient pour la deuxième des valeurs de l'imparfait si l'on pense au fait que l'imparfait y a le point narré et le point visé identiques au point perspectif de même que le présent, mais le point perspectif antérieur au point narratif. Mais la formule ne convient pas pour ses autres valeurs dans le Réel, ni pour ses valeurs dans le Potentiel et dans l'Irréel.

On néglige le fait que plusieurs temps verbaux ont plus d'une valeur temporelle si l'on établit un système où chaque temps verbal n'a qu'une place. On néglige le point perspectif et on ne considère que le rapport entre le point visé et le point narratif si l'on établit un système qui divise les temps verbaux de l'indicatif en deux classes, dont l'une comprend le conditionnel, l'imparfait et le passé simple, et l'autre, le futur et le présent : on néglige le fait que le passé simple et le conditionnel n'ont pas le même rapport entre le point perspectif et le point narratif, et on néglige le fait que l'imparfait ne peut pas seulement avoir le même rapport entre le point perspectif et le point narratif que le conditionnel mais encore le même que le passé simple, le présent et le futur. En établissant ce système, on néglige en outre le Potentiel et l'Irréel.

Dans ce qui précède, j'ai choisi de ne pas négliger ces faits. D'autres pourront essayer d'établir, pour chaque temps, une seule formule qui permette de déduire toutes les valeurs qu'il a et aucune de celles qu'il n'a pas.

Pour la rédaction de cet article, j'ai pu profiter des conseils de mes collègues et amis Hanne Leth Andersen, Svend Bach, Rikke Larsen, Henning Nølke et Michael Herslund, ce dernier comme corédacteur de *Revue Romane*.

Povl Skårup
Université d'Århus

Ouvrages cités

- Bach, S. (1998/2000) : La definizione delle forme composte all'interno del sistema verbale dell'italiano, in : a cura di Kolbjørn Blücher : *Atti del V Congresso degli Italianisti Scandinavi, Bergen, 25-27 giugno 1998*, Bergen, pp. 147-157.
- Bonnard, H., & C. Régnier (1995) : *Petite grammaire de l'ancien français*. Cinquième édition revue. Ed. Magnard, Paris.
- Gougenheim, G. (1929) : *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris.
- Grevisse, M. (1986) : *Le Bon Usage, grammaire française*. 12^e éd. refondue par André Goosse. Duculot, Paris-Gembloux.
- Haase, A. (1914 ?) : *Syntaxe française du XVII^e siècle*, nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert. Paris.
- Helland, Hans Peter (1994) : *Sémantique et pragmatique temporelles*. Acta Humaniora – Det Historisk-Filosofiske Fakultet, Universitetet i Oslo. Oslo.
- Herslund, M. (1987) : Catégories grammaticales et linguistique textuelle : la catégorie du temps en français, in : *Copenhagen Studies in Language, CEBAL series no. 10*, Copenhagen, pp. 89-108.
- Olsson, L. (1971) : *Etude sur l'emploi des temps dans les propositions introduites par quand et lorsque et dans les propositions qui les complètent en français contemporain*. Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia 6. Uppsala.
- Sandfeld, Kr. (1936) : *Syntaxe du français contemporain. II. Les propositions subordonnées*. Paris. Réimpression, Genève (Droz), 1965.
- Skårup, P. (1988) : La survivance du plus-que-parfait de l'indicatif latin et les constructions hypothétiques en ancien francoprovençal, *Revue Romane* 23, Copenhagen, pp. 21-35.
- Skårup, P. (1994) : *Morphologie synchronique de l'ancien français*. Etudes Romanes de l'Université de Copenhague, 33, Copenhague.
- Skårup, P. (1997) : *Morphologie élémentaire de l'ancien occitan*. Etudes Romanes de l'Université de Copenhague, 37, Copenhague.
- Sten, H. (1952) : *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*. København.
- Togebj, K. (1954) : La concordance des temps en français, in : *Studia Neophilologica* 26, 143-156. Article réimprimé dans le recueil de ses articles, *Immanence et structure*, *Revue Romane*, numéro spécial 2, Copenhague, 1968, 181-194.

Togeby, K. (1965) : *Fransk grammatik*. København.

Togeby, K. (1974) : *Précis historique de grammaire française*. Copenhague.

Togeby, K. (1982) : *Grammaire française*, II. Etudes Romanes de l'Université de Copenhague. Copenhague.

Résumé

La valeur temporelle des temps verbaux du français se laisse décrire par les rapports entre quatre points : le point narratif, le point perspectif, le point visé et le point narré, dont chacun peut, a priori, être antérieur, identique ou postérieur au point voisin.

Pour décrire ainsi les temps verbaux et leurs valeurs temporelles, il faut établir trois tableaux. La différence entre eux ne concerne pas le temps mais la réalité, et ils sont dits représenter le Réel, le Potentiel et l'Irréel.

Dans le Réel, le français moderne se distingue de l'ancien français surtout par le fait d'avoir perdu l'emploi du passé simple et du passé antérieur avec le point perspectif antérieur au point narratif.

Dans l'Irréel, il y a eu des changements plus importants dans les temps verbaux et leurs valeurs temporelles. Le choix entre l'Irréel et le Réel a également changé.